

Informations sur la durabilité du produit

Pf **GRAND
PARIS**

PERIAL AM analyse les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement comme dans sa politique de gestion des actifs pour PF Grand Paris.

Chaque actif immobilier de PF Grand Paris fait l'objet d'une note sur 100, prenant en compte 60 critères ESG. Cette note est calculée dès la préacquisition et mise à jour annuellement. PF Grand Paris place cette démarche ESG au cœur de ses stratégies d'investissement et de gestion. Pour chaque actif du portefeuille, le fonds vise, au moment de l'acquisition, une performance ESG minimale. Dans le cas où l'actif n'obtiendrait pas la note requise, un plan d'action est élaboré.

Parmi ces critères ESG :

- 11 concernent les émissions de gaz à effet de serre, responsable du changement climatique
- 11 concernent la santé et le confort des utilisateurs
- 5 concernent la biodiversité
- 2 concernent la résilience climatique à l'échelle du territoire

Ces enjeux sont susceptibles d'impacter la performance des actifs immobiliers et donc le rendement du fonds :

- En particulier, les effets du changement climatique peuvent soumettre les actifs à des risques physiques (canicule, inondations, sécheresses...) ; c'est pourquoi des procédures de gestion des risques climatiques sont élaborées par PERIAL AM, notamment en lien avec les locataires et les property managers des immeubles. L'évolution des réglementations nationales et internationales concernant les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie des actifs immobiliers peuvent également impacter les budgets d'investissement potentiellement nécessaires pour mettre à niveau les immeubles.
- La préservation et l'amélioration de la biodiversité locale participe à la réduction de l'impact des événements climatiques extrêmes sur les immeubles, mais aussi aux conditions de confort et de santé des locataires, impactant donc la valorisation de l'actif.


PERIAL
ASSET MANAGEMENT